

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE L'ILE DE BRÉHAT**

Séance du 29 février 2020

L'an deux mille vingt, le 29 février à dix heures, le conseil municipal de la commune de l'île de Bréhat s'est réuni sous la présidence de Patrick HUET, maire.

<u>Étaient présents</u>	Patrick HUET, maire – Jean-Luc LE PACHE, 1 ^{er} adjoint – Marie-Louise RIVOALEN, 2 ^e adjointe – Josette ALICE, 3 ^e adjointe – Brigitte CAZENAVE – Xavier DECROIX – Marie-Claude DUPERRÉ
<u>Était représentée</u>	Liliane LEYRAT, procuration donnée à Patrick HUET
<u>Étaient absents</u>	Danouchka PRIGENT – Henri SIMON
<u>Secrétaire de séance</u>	Marie-Louise RIVOALEN

Le maire ouvre la séance. Il constate que le quorum est atteint par la présence de sept (7) conseillers et d'une (1) procuration donnée.

Le conseil municipal désigne Marie-Louise RIVOALEN comme secrétaire de séance.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE
2019**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du conseil municipal de la séance du 14 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité et signé des membres présents.

2. AVENANT AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE DU SDE 22

Le maire indique qu'il s'agit de modifier les articles 3,7,9 et 10 de la convention constitutive du 7 avril 2014, signée par la commune afin d'intégrer le groupement d'achat d'énergie du SDE 22 (autorisé par la délibération du conseil municipal du 24 octobre 2015). Cette modification est liée aux nouvelles dispositions du code de la commande publique, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019.

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commande d'achat d'énergie ci-jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- **d'accepter les termes de l'avenant de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergie, annexée à la présente délibération.**
- **d'autoriser le maire à signer l'avenant à la convention de groupement.**

3. ACQUISITIONS FONCIERES

Le maire propose au conseil municipal de délibérer sur les échanges et acquisitions de parcelles suivants :

a) Echange de parcelles avec acquisition foncière :

Le maire expose la proposition d'échange avec acquisition foncière de parcelles situées au Rosédo entre la SCI DENISE, représentée par Monsieur SCARAMIGLIA et la commune. Les terrains concernés sont les parcelles cadastrées A 1515-1509-1506-1501 d'une superficie totale de 5 920 m² appartenant à la SCI DENISE. Celles-ci seraient échangées avec la parcelle communale A 1461 d'une superficie de 612 m², complétées par une soulte de 13 429,24 € HT correspondant à l'écart de superficie de 5 308 m² valorisé au prix/m² de 2,53 €.

Cette acquisition permettra à la commune d'acquérir des terrains en zone humide (douets), en espace remarquable au titre de la loi littoral. C'est un lieu de biodiversité de notre territoire et qui constitue un patrimoine écologique essentiel.

Les frais de géomètre et de notaire seront répartis équitablement entre les deux parties (prise en charge par la Commune à hauteur de 50%).

Considérant la demande écrite de Monsieur SCARAMIGLIA pour la SCI DENISE,

Considérant les éléments exposés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- **D'autoriser le maire à signer les actes et pièces nécessaires à cette transaction.**

b) Acquisition foncière à titre gracieux pour création d'un chemin communal :

Le maire rappelle la situation du chemin créé par l'usage de passages de piétons et véhicules le long de la déchetterie à l'ouest, reliant la voie communale de Krec'h Ar Barvet à la voie communale n° 10. Ce chemin non référencé, longe les parcelles cadastrées AC 546 de Monsieur René BOUÉ sur une longueur de 10,95 m, AC 553 de Madame Olivia MEVEL sur une longueur de 42,61 m et AC 554 de Madame et Monsieur GOHARI sur une longueur de 2,01 m.

Les différents propriétaires ont fait savoir par courrier, leur souhait de céder à titre gracieux, une partie de leur terrain à la commune afin de régulariser de façon pérenne la situation actuelle de ce chemin.

En contrepartie, la commune s'engage :

- À prendre en charge l'ensemble des frais inhérents à cette transaction (bornage, acte notarié, publicité, remise en état et entretien du chemin),
- À constituer exclusivement un chemin communal ouvert à tous et tous véhicules, de le viabiliser et de le sécuriser,
- À ne garantir aucune construction quelle qu'elle soit sur les terrains faisant l'objet de l'acquisition.

Considérant la demande écrite de Monsieur René BOUÉ, Madame Olivia MEVEL, Madame et Monsieur GOHARI,

Considérant les éléments exposés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à :

- **L'acquisition à titre gracieux d'une partie des parcelles suscitées d'une largeur de 4 m à 4,5m, après bornage**
- **La création d'un chemin communal après enquête publique,**
- **La prise en charge des frais inhérents à cette acquisition des parcelles et création du chemin communal.**

4. DECISIONS DU MAIRE

- Achat d'une table de tennis de table (selon le devis de l'entreprise Heblad pour un montant de 2 400,00 € HT)
- Achat d'une balayeuse Duplex Steam pour un montant de 2 753.14 € HT
- Campagne de dératissage curative (prestation réalisée par la société Neature, pour un montant de 7 023,60 € HT).

5. INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- Candidature site d'exception avec l'AIP

- Marie-Claude DUPERRÉ demande si des informations ont été transmises par les services de l'état au sujet du Coronavirus, M. le maire lit la lettre d'Edouard Philippe adressée aux maires.

Intervention de Jean-Luc LE PACHE

Monsieur le maire, mon cher Patrick,

Je vais parler en mon nom mais je sais que ce que je vais dire est partagé par nos collègues présents aujourd'hui et bien au-delà.

Tu viens de présider ta dernière séance complète du conseil municipal de notre île.

En effet, après deux mandats à la tête de la commune, tu as décidé de ne pas être candidat à ta succession.

Cette décision, qui naturellement t'appartient, est infiniment respectable.

Elle montre, s'il en était besoin, que tu conçois le mandat de maire comme un service à la commune et à ses habitants et non pas comme un instrument de pouvoir auquel il faudrait s'accrocher.

Douze ans c'est à la fois court et long.

C'est court car il faut consacrer du temps au quotidien et mener des projets avec beaucoup de contraintes.

C'est long car la responsabilité de maire ne s'arrête jamais quels que soient le jour de l'année, l'heure de la journée et le lieu où tu te trouves.

Ces 2 mandats de maire n'ont jamais été un long fleuve tranquille.

Nous savons qu'à certains moments tu as été atteint au plus profond de toi par des critiques, des attaques injustes et des comportements tout à fait inappropriés.

Nous savons aussi que nous avons été pour toi une équipe riche de ses différences mais qui parfois n'était pas toujours facile à gérer.

Aussi, je voulais, nous voulions te remercier très sincèrement et très chaleureusement pour l'énergie, le talent, le courage, les convictions, l'intelligence... et aussi la patience et la diplomatie que tu as mis au service de la commune et de ses habitants. Pour tes qualités d'écoute et d'empathie également dont toute la population, tous les Bréhatins, toute la communauté bréhatine ont pu bénéficier.

Tu vas quitter ta fonction mais au même moment tu vas rentrer dans l'histoire de Bréhat que tu auras contribué à écrire.

J'ai connu avant toi 5 maires en fonction. Ils ont tous œuvré, avec leurs qualités propres, pour le bien de notre île. Tu peux être très fier d'inscrire ton nom à leur suite.

Je vais m'arrêter là. La modestie est une autre de tes qualités et je ne voudrais pas te faire trop souffrir.

4
MLR
BC
[Signatures]

Je ne voudrais néanmoins pas oublier d'associer à cet hommage Martine qui a été une aide précieuse.

Un dernier mot, du fonds du cœur : merci !

Intervention du maire

Comme vous le savez, j'ai le privilège de présider aujourd'hui le 42^e et dernier conseil municipal de cette mandature.

Je veux ce matin vous rendre hommage et vous exprimer ici toute ma reconnaissance pour le travail accompli pendant ces 6 années.

Je vous remercie pour le temps et l'énergie que vous avez consacrés au service de la communauté bréhatine ainsi qu'à votre contribution à la bonne marche des affaires communales.

Je tiens également à vous remercier très sincèrement et chaleureusement pour votre soutien sans faille dans les moments difficiles et délicats de la vie municipale que j'ai pu connaître et que nous avons vécu et partagé ensemble.

Je mesure l'honneur qui m'a été fait de vous avoir eu près de moi, d'avoir conduit une politique responsable correspondant aux engagements que nous avons pris et que nous avons mis en œuvre.

Je suis fier d'avoir eu l'occasion d'œuvrer, à vos côtés, à l'avenir de notre commune.

Nous n'avons pas démerité. Nous avons travaillé, nous avons apporté toute l'attention qu'il fallait à chacun de nos concitoyens. Nous avons su écouter, agir et servir. N'est-ce pas l'honneur des élus que d'œuvrer pour la collectivité !

Lors de mon discours d'investiture le 5 avril 2014, j'avais écrit : pour les 6 années à venir, je dispose d'une équipe cohérente et soudée de 8 conseillers pour réaliser un programme ambitieux.

Eh bien, je dois avouer que je ne m'étais pas trompé, sauf à considérer que l'équipe s'est, un moment, renforcée d'une 9^e personne.

Encore une fois, un très grand merci à vous tous.

La séance est levée à 10h37.

Le maire,
Patrick HUET

A collection of handwritten signatures in dark ink. At the top right, the signature of Patrick Huet is visible. Below it, several other signatures are written across the page, some with horizontal lines underneath. The signatures are cursive and vary in size and style.